Lalaye, 19 mars 2020

AVIS A LA POPULATION

**Vous trouverez ci-dessous une communication de l’ARS concernant la crise du coronavirus et la qualité de l’alimentation en eau potable.**

**Conformément à ces recommandations, le SDEA va mettre en route, ce jour ou demain au plus tard, la chloration continue ou par désinfection ponctuelle des unités de production d’eau potable.**

**Cette chloration sera probablement active plusieurs semaines, tout comme la crise que nous subissons.**

**Bien entendu, les unités de distribution déjà chlorées en permanence continueront de l’être.**

**Le SDEA tiendra la commune informée de l’évolution de la situation.**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**De :** ARS-GRANDEST-DT67-VSSE <[ARS-GRANDEST-DT67-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ARS-GRANDEST-DT67-VSSE@ars.sante.fr)>   
**Envoyé :** lundi 16 mars 2020 15:10  
**Objet :** URGENT – Coronavirus – Alimentation en eau potable

Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs,

L’OMS rappelle que la présence de coronavirus dans les ressources d’eau potable est peu probable.

**Néanmoins, dans le contexte actuel de pandémie par le coronavirus, il convient de garantir la continuité des services de production et de distribution d’eau potable.** Aussi,  je vous demande de mettre en œuvre les mesures suivantes sans délai :

**Mettre en œuvre au sein de vos services les dispositions utiles visant à permettre la continuité des activités.**

* **Vérifier et suivre le fonctionnement normal des stations de production d’eau potable,**
* **S’assurer du fonctionnement normal  des stations de désinfection d’eau potable,**
* **Porter à la connaissance des autorités tout incident pouvant avoir des conséquences  sur le fonctionnement du réseau sur la santé publique.**

**Consignes de chloration :**

**Il vous est demandé de mettre en œuvre les mesures nécessaires à garantir la désinfection de l’eau et notamment une chloration dont l’objectif est d’assurer  une concentration résiduelle en chlore en sortie de station de  0,3 à 0,5 mg/L afin d’obtenir un chlore résiduel de 0,1 à 0,2 mg/l en distribution.**

**Le respect de cette consigne implique une mesure régulière du taux de chlore résiduel en distribution.**

*S’agissant du contrôle sanitaire, les consignes nationales sont précisées ci-dessous :*

*En cas de perturbation momentanée de l’activité de l’ARS ou du laboratoire agréé, un report de certaines analyses pourra être privilégié, à l’exception des analyses bactériologiques, sans modifier le programme du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine prévu à l’article R.1321-15 du Code de la santé publique.*

*En cas de circonstances exceptionnelles qui résulteraient d’un taux d’absentéisme important pendant une période prolongée, le programme d’analyses de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pourra être modifié en traitant en priorité les unités de gestion et d’exploitation (UGE) qui ne sont pas ou plus en mesure  d’assurer matériellement le programme de surveillance, prévu à l’article R.1321-23 du Code de la santé publique (autocontrôle) ; les gestionnaires d’eau potable qui maintiennent leur programme d’autocontrôle doivent être en mesure d’assurer la continuité de leurs activités et de transmettre aux ARS  les résultats des analyses correspondantes.*

***Actuellement, le contrôle sanitaire de l’eau potable n’est pas modifié.***

***En cas de difficultés de réalisation du contrôle par le laboratoire, les analyses de type P1 et D1 seront mises en œuvre prioritairement  sur les réseaux d’eau potable jugés prioritaires.***

***Le contexte étant très évolutif, d’éventuelles informations complémentaires vous seront communiqués ultérieurement.***

Enfin, je vous invite à nous informer de toutes difficultés que vous pourriez rencontrer.

Cordialement,

|  |  |
| --- | --- |
| ARS Grand Est | **Hervé CHRETIEN** Pilotage eaux potables 67, plan de secours, périmètres de protection  Délégation Territoriale Bas-Rhin Veille et sécurité sanitaires et environnementales  Tél. 03.88.76.81.34 | [grand-est.ars.sante.fr](http://grand-est.ars.sante.fr) |

|  |
| --- |
| [Gestes Barrière](https://www.grand-est.ars.sante.fr/coronavirus-actualite-et-conduite-tenir-4) |